

Déclaration de foi catholique adressée au pape Léon XIV

Publié le 14 mai 2026 · Don Davide Pagliarani · 8 min de lecture



Adressée à Sa Sainteté le pape Léon XIV par l'abbé Davide Pagliarani, Supérieur général de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

Très Saint-Père,

Depuis plus de cinquante ans, la Fraternité Saint-Pie X s'efforce d'exposer au Saint-Siège son cas de conscience face aux erreurs qui détruisent la foi et la morale catholiques. Malheureusement, toutes les discussions engagées sont demeurées sans résultat, et toutes les préoccupations exprimées n'ont reçu aucune réponse véritablement satisfaisante.

Depuis plus de cinquante ans, la seule solution réellement envisagée par le Saint-Siège semble être celle des sanctions canoniques. À notre grand regret, il nous semble que le droit canonique soit donc utilisé non pour confirmer dans la foi, mais pour en éloigner.

Par le texte qui suit, la Fraternité Saint-Pie X est heureuse de Vous exprimer filialement et sincèrement, dans les circonstances présentes, son attachement à la foi catholique, sans rien cacher, ni à Votre Sainteté, ni à l'Église universelle.

La Fraternité remet cette simple Déclaration de Foi entre Vos mains. Elle nous paraît correspondre au minimum indispensable pour pouvoir être en communion avec l'Église, nous dire véritablement catholiques et, par conséquent, Vos fils.

Nous n'avons pas d'autre désir que celui de vivre et d'être confirmés dans la foi catholique romaine.

Ainsi, demeurant fermement enracinés et établis dans la vraie foi catholique, efforcez-vous d'être toujours de dignes ministres du sacrifice divin et de l'Église de Dieu, qui est le Corps du Christ.

Car, comme le dit l'Apôtre : "Tout ce qui ne procède pas de la foi est péché^[1]", schismatique et en dehors de l'unité de l'Église^[2].

Déclaration de foi catholique

Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Sagesse divine, Verbe incarné, qui a voulu une seule religion, qui a rendu l'Ancienne Alliance définitivement caduque, qui a fondé une seule Église, qui a triomphé de Satan, qui a vaincu le monde, qui demeure avec nous jusqu'à la fin des temps et qui reviendra juger les vivants et les morts.

Lui, Image parfaite du Père, Fils de Dieu fait homme, a été constitué unique Rédempteur et Sauveur du monde par l'Incarnation et par l'offrande volontaire du sacrifice de la Croix. Notre-Seigneur satisfait à la justice divine en versant son très précieux Sang, et c'est dans ce Sang qu'il établit la Nouvelle et Éternelle Alliance, abolissant l'Ancienne. Il est par conséquent l'unique Médiateur entre Dieu et les hommes et l'unique voie pour parvenir au Père. Seul celui qui le connaît, connaît le Père.

Par un décret divin, la très sainte Vierge Marie a été associée directement et intimement à toute l'œuvre de la Rédemption ; dès lors, nier cette association — dans les termes reçus de la Tradition — revient à altérer la notion même de Rédemption telle que la Providence divine l'a voulue.

Il n'existe qu'une seule foi et une seule Église par lesquelles nous puissions être sauvés. Hors de l'Église catholique romaine, et sans la profession de la foi qu'elle a toujours enseignée, il n'y a ni salut ni rémission des péchés.

Par conséquent, tout homme doit être membre de l'Église catholique pour sauver son âme, et il n'existe qu'un seul baptême comme moyen d'y être incorporé. Cette nécessité concerne l'humanité tout entière sans exception et inclut indistinctement chrétiens, juifs, musulmans,

païens et athées.

Le mandat reçu par les Apôtres, de prêcher l'Évangile à tout homme et de convertir tout homme à la foi catholique, demeure valable jusqu'à la fin des temps et répond à la nécessité la plus absolue et la plus impérieuse qui soit au monde. « Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé ; celui qui ne croira pas sera condamné^[3]. » Dès lors, renoncer à accomplir ce mandat constitue le plus grave des crimes contre l'humanité.

L'Église romaine est la seule à posséder simultanément les quatre notes qui caractérisent l'Église fondée par Jésus-Christ : l'Unité, la Sainteté, la Catholicité et l'Apostolicité.

Son unité découle essentiellement de l'adhésion de tous ses membres à l'unique vraie foi, fidèlement conservée, enseignée et transmise par la hiérarchie catholique au cours des siècles.

La négation d'une seule vérité de foi détruit la foi elle-même et rend radicalement impossible toute communion avec l'Église catholique.

L'unique voie possible pour rétablir l'unité entre des chrétiens de confessions différentes consiste dans l'appel pressant et charitable adressé aux non-catholiques à professer l'unique vraie foi au sein de l'unique vraie Église.

En aucune manière l'Église catholique ne peut être considérée ou traitée sur un pied d'égalité avec un faux culte ou une fausse Église.

Le Pontife romain, Vicaire du Christ, est le seul sujet détenteur de l'autorité suprême sur toute l'Église. C'est lui seul qui confère directement aux autres membres de la hiérarchie catholique la juridiction sur les âmes.

« Le Saint Esprit n'a pas été promis aux successeurs de Pierre pour qu'ils fassent connaître, sous sa révélation, une doctrine nouvelle, mais pour qu'avec son assistance ils gardent saintement et exposent fidèlement la révélation transmise par les Apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la foi^[4]. »

À une foi unique correspond un culte unique, expression suprême, authentique et parfaite de cette même foi.

La sainte Messe est la perpétuation dans le temps du sacrifice de la Croix, offert pour beaucoup et renouvelé sur l'autel. Bien qu'offert de manière non sanglante, le saint sacrifice de la Messe est essentiellement expiatoire et propitiatoire. Aucun autre culte ne procure l'adoration parfaite. Aucun autre culte qui ne soit pas en relation avec lui n'est agréable à Dieu. Aucun autre moyen n'est suffisant pour la sanctification des âmes.

Par conséquent, le saint sacrifice de la Messe ne peut en aucune manière être réduit à une simple commémoration, à un repas spirituel, à une assemblée sacrée célébrée par le peuple, à la célébration du mystère pascal sans sacrifice, sans satisfaction de la justice divine, sans expiation des péchés, sans propitiation et sans Croix.

L'aide apportée aux âmes par les sacrements de l'Église catholique est suffisante en toute circonstance et à toute époque pour permettre aux fidèles de vivre en état de grâce.

La loi morale contenue dans le Décalogue et perfectionnée dans le Sermon sur la montagne est la seule praticable pour obtenir le salut des âmes. Tout autre code moral — par exemple fondé sur le respect de la création ou sur les droits de la personne humaine — est radicalement insuffisant pour sanctifier et sauver une âme. En aucune manière il ne peut remplacer l'unique vraie loi morale.

À l'exemple de saint Jean-Baptiste, la vraie charité nous oblige à avertir les pécheurs et à ne jamais renoncer à prendre les moyens nécessaires pour sauver leurs âmes.

Celui qui mange le Corps de Notre-Seigneur et boit son Sang en état de péché mange et boit sa propre condamnation, et aucune autorité ne peut modifier cette loi contenue dans l'enseignement de saint Paul et dans la Tradition.

Le péché impur contre-nature est d'une telle gravité qu'il crie toujours et en toute circonstance vengeance devant Dieu, et qu'il est radicalement incompatible avec toute forme d'amour authentique et chrétien. Dès lors, un tel « mode de vie » ne peut en aucune manière être reconnu comme un don de Dieu. Un couple pratiquant ce vice doit être aidé à s'en libérer, et ne peut en aucune manière être béni — formellement ou informellement — par les ministres de l'Église.

La soumission des institutions et des nations en tant que telles à l'autorité de Notre Seigneur Jésus-Christ découle directement de l'Incarnation et de la Rédemption. Dès lors, la laïcité des institutions et des nations constitue une négation implicite de la divinité et de la royauté universelle de Notre-Seigneur.

La chrétienté n'est pas un simple phénomène historique, mais le seul ordre voulu par Dieu entre les hommes.

Ce n'est pas à l'Église de se conformer au monde, mais au monde d'être transformé par l'Église.

C'est dans cette foi et dans ces principes que nous demandons à être instruits et confirmés par Celui qui a reçu le charisme pour le faire. Avec l'aide de Notre-Seigneur, nous préférons la mort plutôt que d'y renoncer. C'est dans cette foi immuable que nous désirons vivre et mourir, dans l'attente qu'elle cède la place à la vision directe de l'immuable Vérité éternelle.

Menzingen, le 14 mai 2026,
en la fête de l'Ascension de Notre-Seigneur

[2026-05-14_Declaration-de-Foi-catholique_FRTélécharger](#)

Notes de bas de page

1. Rm 14, 23.
2. Pontifical Romain, Monition aux ordinands au sous-diaconat.
3. Mc 16, 16.
4. *Pastor Aeternus*, chap. 4.

Source : laportelatine.org/actualite/declaration-de-foi-catholique-adressee-au-pape-leon-xiv

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France